

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 15 - présents : 13 <p>Date de convocation : 13/09/2013</p> <p>Date d'affichage : 30/09/2013</p>	<p>L'an deux mil treize et le dix huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.</p> <p>Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - BONNET - DEPOIRE - Mmes ZISKA - PRADA PRADA - HASENFRATZ - MM. GASIOR - VOISARD - Mmes DEL TORCHIO- NGUYEN VAN TUE.</p> <p>Absente excusée : Mme GENTER.</p> <p>Absente non excusée : Mme BOBILLIER.</p> <p>Mme HASENFRATZ Anne-Lise a été nommée secrétaire.</p>
--	--

1 – Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité la modification du plan local d'urbanisme. Un affichage de la délibération se fera en mairie durant un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal.

2 – Assurance du maître d'ouvrage pour la construction de la salle polyvalente et vestiaires. Offre SFS

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de la compagnie Sécurités & Finances Solutions (SFS) Agence de VESOUL pour la souscription d'un contrat « Assurance du maître d'ouvrage » pour la construction de la salle polyvalente et vestiaires football. Cette offre pour un montant de prime TTC de 7 203,31 € était la moins disante par rapport aux autres compagnies contactées.

3 - Achat d'un poste à soudeuse à imputer en section d'investissement à l'article 21568

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande que l'acquisition d'un poste à soudeuse aux établissements PAGOT CAPUT SAS, vu son caractère de durabilité et d'un montant unitaire TTC inférieur à 610 €, soit imputé en section d'investissement à l'article 21568.

4- Échange de terrains avec la commune d'Héricourt pour la protection de leurs captages

Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'échanges de terrains sollicitée par la commune d'Héricourt qui, dans le cadre de la procédure de protection de ses captages d'eau qu'elle détient en forêt communale de Champey, a repris les bornages.

Avec la précision des moyens modernes, il s'est avéré que quelques fois les parcelles initiales ne sont pas centrées sur le captage voire le manquant complètement.

Afin de remédier à cette situation et permettre à Héricourt de protéger sa ressource en eau, un échange s'avère nécessaire.

Détail des parcelles concernées

Ancienne situation					Nouvelle situation				
Réf.cadast.	Propriétaire	ha	a	ca	Réf.cadast.	Propriétaire	ha	a	ca
A.64	Champey	103	18	60	A.2154	Héricourt		1	60
					A.2155	Héricourt		1	26
					A.2156	Héricourt		3	60
					A.2157	Héricourt		4	99
					A.2158	Champey	15	85	31
					A.2159	Champey	87	21	74
							103	18	50
A.65	Héricourt		11	60	A.2160	Héricourt		2	07
					A.2161	Champey		9	54
								11	61
A.66	Héricourt		12	00	A.2162	Héricourt		1	09
					A.2163	Héricourt		0	15
					A.2164	Champey		10	94
								12	18

Globalement, Champey recevra 20 ares 48 et restituera 11 a 45. le conseil municipal approuve à l'unanimité l'échange proposé par la commune d'Héricourt qui supportera tous les frais liés à ces échanges.

5 - Subventions 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	2 050 €
ADAPEI	80 €
RC Champey	900 €
BMX (bi-cross)	275 €
Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	275 €
Sports Loisirs Champey	275 €
Club du 3ième Age	275 €
Amicale des sapeurs pompiers	275 €
Club de pêche	275 €
ACCA	275 €
Les Ecourts Cheveux	275 €
Gymnastique	275 €
Association parents d'élèves (APE)	125 €
Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	80 €
Resto du Coeur d'Héricourt	80 €

6 - Versement don au projet de « Maison des Familles de Franche-Comté »

Association « SEMONS L'ESPOIR »

Le maire présente le projet de la « Maison des familles de Franche-Comté » initié par l'association « Semons l'Espoir ». C'est une construction basse consommation à ossature bois qui permettra l'accueil de familles dans un lieu convivial, chaleureux et fraternel, dont les enfants ou un proche adulte (conjoint, parent) sont hospitalisés au CHRU Jean Minjot à Besançon, mais également des patients recevant des soins ambulatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer au projet de « Maison des Familles » en versant un don de 50 € et demande à être mentionné sur le « Mur des Mécènes » qui sera édifié l'intérieur de la Maison des Familles.

- Modification des statuts de la CCPH

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 5 juin 2013 a décidé de revoir la compétence « sport » de la communauté de commune du pays d'Héricourt. Les points 2 et 3 ont été rajoutés au paragraphe 5.2.4, seul le point 1 existait:

5.2.4 - Développement d'une politique sportive d'intérêt communautaire

- 1/ *Gestion et entretien des installations sportives attenantes au collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt : gymnase, salle de gymnastique et plateau sportif*
- 2/ *Construction, développement, gestion et entretien du terrain de football synthétique intercommunal de Brevilliers*
- 3/ *Gestion et entretien du terrain de football stabilisé d'Héricourt (à partir du 1^{er} septembre 2014) »*

Cette décision entraîne une modification des statuts de la CCPH. Le maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur les modifications, qui à l'unanimité approuve ces modifications .

8 - CCPH

A la demande de la CCPH, le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.